



AGRITEST84

Une expérience grandeur nature



MISE A DISPOSITION DE TERRES A SARRIANS (84)
POUR TESTER SON PROJET DE MARAÎCHAGE

Propriétaire basé sur Sarrians propose deux parcelles de 5 000 et 3 000 m² pour un projet de maraîchage. L'offre s'adresse à un/e porteur/se de projet qui souhaiterait tester son activité dans le cadre de l'Espace Test « Agritest 84 ».

Une expérience
grandeur nature

ESPACE TEST AGRICOLE DE VAUCLUSE

espacetest84@gmail.com

07 82 58 56 89

www.espacetest84.fr

Le propriétaire foncier

Les parents du propriétaire ont acheté 5 ha de terrain avec un corps de ferme dans les années 70. Son père tout comme lui était passionné d'agriculture et ont cultivé la terre une partie de leur vie en parallèle d'un métier tout autre qui constituait leur principale source de revenu.

Aujourd'hui le propriétaire est retraité et vit à 4 km de la ferme, sa fille rénove le corps de ferme et passe chaque année au moins un mois de vacances sur le site avec sa famille. Il n'est pas possible d'habiter sur place et la mise en place d'habitats légers est interdite (zone verte). Le propriétaire prenant de l'âge et sa fille n'étant pas intéressée par l'exploitation du foncier, il souhaite progressivement lever le pied et mettre à disposition ses terres au profit d'un porteur/se de projet. Il propose un prêt à usage d'1 an, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'un ou l'autre au moins un mois avant la date de reconduction.

Plus particulièrement il attend de cette mise à disposition :

- Que les parcelles soient entretenues bien qu'il ne les exploite plus à l'exception d'un carré potager et des fruitiers situés en dessous de la maison.
- Que les frais liés à l'entretien du canal pour l'irrigation et le contrôle lié à la labellisation en AB reviennent au porteur/se de projet ou à Agritest 84.
- Que lorsqu'il s'absente il y ait une présence sur le lieu et que la personne nourrisse ses deux chats qui sont sur place (la nourriture est évidemment au frais du propriétaire). Etant allergique au pollen de cyprès et du fait de nombreuses haies de cyprès brise-vent présentes sur le site, il souhaiterait pouvoir s'absenter de janvier à mars chaque année pour éviter d'être exposé au pollen. Il ne s'agit pas ici d'exiger une présence constante, la présence pour les besoins du test agricole suffit largement.
- Les cultures devraient être menées impérativement en bio. Il entre dans sa dernière année de conversion et il est donc capital de respecter le cahier des charges de la bio. Le propriétaire est disponible pour transmettre son expérience agricole.
- Il est très attaché à ce lieu et souhaite préserver une certaine quiétude.

Les points à discuter avec le/la porteur/se de projet :

- Possibilité de mettre à disposition une bande en herbe de 1 500 m² supplémentaire.
- Le propriétaire propose de réaliser certains travaux avec son tracteur si besoin. Pour les gros travaux comme les labours il fait appel à un prestataire.
- Possibilité de mettre le ou la candidate en relation avec les clients actuels du propriétaire qui sont des magasins spécialisés en bio

Description du parcellaire

La propriété est située en zone verte et borde une petite route communale. La ferme est délimitée sur la photo aérienne ci-dessus par les traits épais noirs. Les terrains qui seraient mis à disposition concernent les parcelles A et B. La parcelle C serait mise à disposition dans le cadre d'un test en oléiculture.



Le terrain de 5 000 m² concerne la parcelle A

- Une 30^{taine} d'oliviers et des arbres fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers...) sont plantés en rangées, la culture maraîchère serait intercalaire entre ces rangées.
- Précédents culturaux : des salades sont plantées entre ces rangées.
- La parcelle est irriguée par un canal en gravitaire.
- L'accès est indépendant et se fait par le chemin au sud de la parcelle.
- Un tunnel opaque est présent sur la parcelle et sert au stockage du matériel agricole, les arceaux d'une ancienne serre sont encore en place sur la rangée tout à l'Ouest. Des haricots sont cultivés en plein champs pour le moment. La remise en fonction de cette serre nécessiterait de concevoir les portes aux deux extrémités et le rachat d'une bâche.



Le terrain de 3 000 m² concerne la parcelle B

- Précédents culturaux : courges
- La parcelle est irriguée par un canal en gravitaire.
- L'accès est indépendant et se fait par le chemin au sud de la parcelle.



Bande en herbe supplémentaire de 1 500 m²

- Précédents culturaux : en herbe
- Accès par le corps de ferme
- Non irrigué mais irrigable par le canal en gravitaire

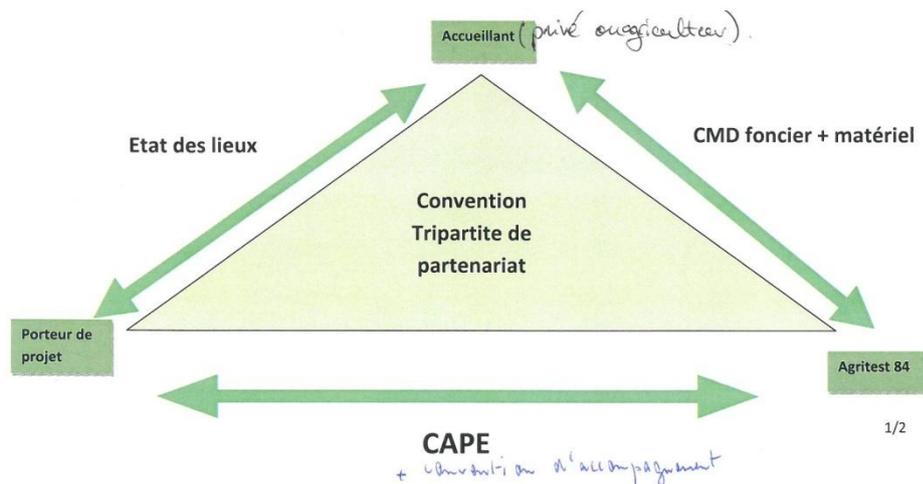


Le test se ferait dans le cadre de l'Espace Test Agricole de Vaucluse, qui permet de tester une activité agricole en étant hébergé par la couveuse agricole Mosagri ou Creagri (hébergement juridique et comptable) et en bénéficiant d'un suivi technique, d'un accompagnement au projet, et d'un tutorat.

L'Espace Test Agricole et le/la porteur/se de projet sont reliés par un contrat CAPE, qui lui permet de démarrer son activité sans créer d'entreprise, en conservant ses minimas sociaux, et en étant assuré (accident du travail et responsabilité civile professionnelle). Une convention de mise à disposition du foncier est établie entre l'Espace Test Agricole et le propriétaire-accueillant et au démarrage de l'activité, un état des lieux des terrains est réalisé entre le/la porteur/se de projet et le propriétaire-accueillant. Enfin, une convention tripartite est établie entre les trois intéressés pour poser les termes de ce partenariat. Pour plus d'informations concernant le test agricole consultez la page officielle d'AgriTest84 <https://sites.google.com/site/espacetestagricole84/>



Articulation du partenariat



Pour plus de renseignements et pour une rencontre/visite du lieu, contactez :

- Anna Schwietzke, animatrice à l'Adéar 84
anna.schwietzke@adear84.fr
07 82 58 56 89 / 04 90 74 19 86